

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 décembre 2015
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-dixième année**

**Lettres identiques datées du 11 décembre 2015, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères, en date du 10 décembre 2015, concernant le trente-quatrième cycle des discussions internationales de Genève (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kaha **Imnadze**



**Annexe aux lettres identiques datées du 11 décembre 2015
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
concernant le trente-quatrième cycle des discussions
internationales de Genève**

Tbilissi, le 10 décembre 2015

Le trente-quatrième cycle des discussions internationales de Genève s'est tenu le 9 décembre 2015. Les participants ont siégé, à titre personnel, dans deux groupes de travail consacrés pour l'un à la sécurité et à la stabilité dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali occupées par la Russie, et pour l'autre aux questions liées au retour, en toute sécurité et dans la dignité, des déplacés et des réfugiés à leur lieu de résidence d'origine. Coprésidées par des représentants de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les discussions ont réuni des participants géorgiens, russes et américains. Le Chef de l'Administration provisoire de l'ex-région autonome d'Ossétie du Sud et le Président du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie, ainsi que des représentants des régimes d'occupation russes de Soukhoumi et de Tskhinvali, ont également pris part aux discussions.

Les discussions se sont déroulées dans une ambiance de travail positive et conformément à l'ordre du jour. À l'issue d'une séance de six heures, alors que le second groupe de travail examinait le quatrième point de l'ordre du jour – le retour des déplacés et des réfugiés –, les représentants des régimes d'occupation russes de Soukhoumi et de Tskhinvali ont quitté la table des négociations, suivis par les représentants russes. Conformément à la pratique établie, les coprésidents ont alors dû interrompre les discussions.

Les participants géorgiens ont examiné tous les principaux points inscrits à l'ordre du jour des deux groupes de travail.

Dans le premier groupe, les participants géorgiens ont examiné les conditions de sécurité dans les régions occupées. L'accent a été mis en particulier sur les questions suivantes : les conséquences de l'application des prétendus « traités » signés par la Russie avec les régimes d'occupation de Soukhoumi et Tskhinvali; les préoccupations soulevées par la militarisation des régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali; la multiplication des manœuvres militaires illégales; et les violations par l'aviation russe de l'espace aérien contrôlé par les autorités centrales de Géorgie. La délégation géorgienne a accordé une attention particulière à la déclaration du soi-disant « Ministre de la défense de l'Abkhazie » selon laquelle le groupe uni de forces armées participerait à des opérations militaires en dehors de l'Abkhazie, ce qui illustre une fois encore la nécessité de garantir le non-recours à la force et l'application des mesures internationales de sécurité dans les territoires occupés.

Au cours des discussions sur le non-recours à la force, certains participants ont essayé de politiser le débat dans le but de nier la responsabilité de la Russie, à

savoir son rôle de puissance occupante qui exerce le contrôle effectif sur les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali. Derechef, la délégation géorgienne a invité la Fédération de Russie à prendre un engagement juridiquement contraignant de non-recours à la force en réponse à l'engagement unilatéral que la Géorgie a pris de façon réitérée à cet égard.

La délégation géorgienne a souligné la politique de repli sur soi des régimes d'occupation de Soukhoumi et de Tskhinvali, qui ont instauré des permis spéciaux pour autoriser la population locale à traverser la frontière administrative. La poursuite de l'installation de barrières et d'autres obstacles artificiels, les cas de détention illégale de personnes ayant franchi la prétendue « frontière » et les enlèvements de citoyens géorgiens ont fait l'objet d'une attention spéciale. Les participants ont en particulier condamné l'enlèvement, par des troupes d'occupation russes, de résidents du village d'Adzvi qui se trouvaient dans la cour de l'église, le 23 novembre, jour de la Saint-Georges.

La délégation géorgienne a insisté sur le fait que l'ajournement artificiel de la remise en service du mécanisme de prévention des incidents et d'intervention à Gali compromettait la stabilité sur le terrain et demandé aux autres participants de s'engager de façon constructive dans les négociations et de renoncer à s'en retirer de façon intempestive.

Le second groupe de travail a examiné les questions suivantes : la liberté de mouvement; le droit de recevoir une éducation dans sa langue maternelle; la nécessité de garantir le respect des droits de l'homme dans les territoires occupés; le retour des déplacés et des réfugiés. Il convient de souligner que durant la matinée, le représentant russe a tenté de politiser artificiellement les discussions du groupe humanitaire, en faisant fi de la pratique établie et du protocole en matière de négociations. Cependant, l'approche constructive de la délégation géorgienne et des animateurs a permis de normaliser la situation.

Des discussions approfondies ont eu lieu au sujet des restrictions imposées à l'enseignement en géorgien dans les territoires occupés, particulièrement dans le district de Gali, et les participants géorgiens ont exigé des garanties quant à la possibilité de recevoir une éducation dans cette langue. Au cours du débat, les participants géorgiens et les représentants des organisations internationales ont souligné la nécessité d'instituer un suivi international sur le terrain, de façon à ce que le respect du droit de recevoir une éducation dans sa langue maternelle puisse être évalué objectivement. Il a été question des restrictions pesant sur la liberté de mouvement de la population locale et de la violation des droits de propriété, et dans ce contexte, il a été souligné que la discrimination fondée sur des motifs ethniques était totalement inacceptable.

La question du retour des déplacés et des réfugiés a été abordée, mais dans des conditions malheureusement telles que les participants et les animateurs n'ont pas pu mener les pourparlers à terme de façon constructive. Les représentants des organisations internationales et des États-Unis, ainsi que ceux de la délégation géorgienne, ont souligné qu'il importait que des progrès considérables soient faits pour garantir le respect des droits de l'homme des déplacés et des réfugiés.

Les participants géorgiens ont réaffirmé à maintes reprises leur volonté de poursuivre les discussions de façon constructive et de prendre des mesures efficaces pour la mise en place de projets humanitaires concrets visant à répondre aux besoins

pressants de la population locale dans les territoires géorgiens occupés par la Russie.

La délégation géorgienne a exprimé ses remerciements au représentant de l'OSCE, Angelo Gnaedinger, qui a coprésidé les discussions, et à la représentante de l'Union européenne, Magdalena Grono, animatrice du second groupe de travail, pour les efforts qu'ils ont fournis afin de faire avancer les discussions internationales de Genève.

La séance d'information consacrée à la documentation portant sur les régions touchées par le conflit s'est tenue le 8 décembre.

Le trente-cinquième cycle des discussions internationales de Genève se tiendra les 22 et 23 mars 2016.
